
**QUELLE PLACE POUR
L'AVOCAT
DANS LA
NOUVELLE
CITÉ
JUDICIAIRE**

-
- ◆ **ÉDITO - PAGE 03**
SOLIDAIRE DANS LA MISÈRE

 - ◆ **FOCUS - PAGES 06 ET 07**
LES AVOCATS AU CŒUR
DE LA FUTURE CITÉ JUDICIAIRE

 - ◆ **CHIFFRES - PAGES 10 ET 11**
LE SERVICE DE DÉONTOLOGIE

 - ◆ **INTERNATIONAL - PAGE 12**
LA RENTRÉE DE L'ORDRE NATIONAL
DES AVOCATS DE TUNISIE DES
12 ET 13 FÉVRIER 2016

 - ◆ **PORTRAIT - PAGE 17**
CHARLES-ANTOINE BRÉZAC





◆ L'AGENDA DES BÂTONNIERS ◆

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS À VENIR
DANS L'AGENDA DU BÂTONNIER & DE LA VICE-BÂTONNIÈRE



L'agenda de Frédéric
Sicard, bâtonnier
de Paris



L'agenda de Dominique
Attias, vice-bâtonnière
de Paris

22/02 RENCONTRE AVEC
M. FRANÇOIS MOLINS,
PROVISEUR DE LA RÉPUBLIQUE
DE PARIS

22/02 RENCONTRE AVEC
M. LOUIS-GEORGES BARRET,
PRÉSIDENT DE L'OBSERVATOIRE
DE LA PROFESSION D'AVOCAT

23/02 RENCONTRE AVEC
M^{ME} CHANTAL ARENS, PREMIÈRE
PRÉSIDENTE DE LA COUR
D'APPEL

25/02 BUREAU INTERMÉDIAIRE
DU CNB

26/02 RENCONTRE AVEC
M. PHILIPPE BELAVAL,
PRÉSIDENT DU CENTRE DES
MONUMENTS NATIONAUX

22/02 INTERVENTION À L'OCCASION
DU COLLOQUE DE L'INAVEM
« Journée européenne des victimes
d'attentats »

22/02 ACCUEIL DES 97 AUDITEURS DE
JUSTICE EN « STAGE AVOCAT »
AU BARREAU DE PARIS

22/02 PRÉSIDENTE DE LA 7^E SÉANCE
DU 1^{ER} TOUR DU CONCOURS
DE LA CONFÉRENCE 2016

23/02 RENCONTRE AVEC
M^{ME} ELIANE HOULETTE
ET MM. JEAN-MICHEL HAYAT
ET FRANÇOIS MOLINS

03/03 INTERVENTION AU COLLOQUE
« L'AVOCAT ET LA PAROLE DE
L'ENFANT », sous la présidence du
défenseur des droits, organisée par
AFTVS, LFSM, Accueil & Famille

07/03 CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPPJP, POUR LE FUTUR
PALAIS DE JUSTICE



ÉDITO

Solidaire dans la misère

Le barreau de la Seine-Saint-Denis a hurlé la détresse d'une justice à l'agonie qui ne fonctionne plus.

Cette justice en lambeaux est aussi la nôtre ;

70% des dossiers du Tribunal de Bobigny sont ceux des avocats parisiens.

Les juges ne sont pas seulement débordés, ils sont épuisés.

Les décisions ne sont pas seulement retardées, il n'y a plus de papier pour les écrire.

Paris est à peine mieux loti.

La justice antiterroriste a été de justesse renforcée, mais la justice civile est à la peine.

Il n'y a plus assez de juges à l'exécution ou à la chambre de la construction, et que dire des juges départiteurs du conseil des Prud'Hommes qui ne sont pas nommés ?!

Les locaux se délabrent au point qu'il pleut dans les couloirs.

La cour travaille d'arrache-pied mais elle ne peut pallier aux postes non pourvus.

À cette heure, aucun de nos grands hommes qui ambitionnent la Présidence, n'a même le moindre mot pour la justice.

Pas d'argent, pas de vision, pas la moindre considération.

Or, une société sans justice n'est pas une société libre. Une justice sans juge ni moyen n'est qu'une administration en perdition.

Le nouveau ministre l'a compris, qui, dès ses premiers mots, a évoqué la « problématique budgétaire ».

Mais nous ne nous satisferons plus de discours.

Il ne suffit plus de nous bercer de citations lyriques et de belles phrases.

Nous aimons les lettres mais il est trop facile de se payer, de nous payer, de quelques mots.

Solidaire avec l'action de nos consœurs et de nos confrères du barreau de Seine-Saint-Denis, nous attendons des actes.

Si les actes ne viennent pas, nous attendons une action nationale !

Nous ne négocierons plus la mort de notre justice.

◆ Frédéric Sicard
Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris

◆ ACTUALITÉS ◆

LANCEMENT DE LA COMMISSION ÉTHIQUE & RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'AVOCAT



Crédit photo : Ordre des avocats de Paris

Jeudi 11 février, c'est dans les Salons de la Maison du Barreau et devant une cinquantaine de confrères, que M^{me} la vice-bâtonnière Dominique Attias a présenté les objectifs de la Commission Éthique & Responsabilité Sociale de l'Avocat, dont les travaux seront dirigés par Émilie Vasseur, membre du Conseil :

- Fédérer le barreau autour de valeurs éthiques, et d'un Ordre responsable socialement et économiquement ;
- Former les avocats et futurs avocats aux problématiques liées à la responsabilité sociale des entreprises, nouveau domaine d'activité et d'opportunités pour les cabinets, et à la responsabilité sociale des avocats pour demeurer en adéquation avec les préoccupations de notre temps et de nos clients ;
- Assumer l'engagement social de l'Ordre par la promotion de la parité et de la diversité dès l'école de formation ;
- Communiquer autour des actions engagées auprès du public par les avocats et l'Ordre pour valoriser la profession.

Trois sous-commissions ont été mises en place pour la réalisation du projet global, portées par des membres du Conseil venus exposer leurs ambitions.

ÉTHIQUE & RESPONSABILITÉ DE L'ÉLÈVE AVOCAT

Laurence Boyer a présenté les actions qui seront menées auprès des élèves avocats. Il est apparu primordial de sensibiliser dès l'école les futurs confrères à la responsa-

bilité sociale, développer leur sentiment d'appartenance à la profession et renforcer les liens.

L'insertion sociale des jeunes confrères est également une priorité. Elle sera désormais facilitée par :

- la mise en place d'un rapprochement avec l'université,
- la création d'une bourse d'excellence destinée à favoriser la mixité sociale,
- le développement d'un tutorat par les membres et anciens membres du Conseil, ainsi que par tout avocat qui le souhaiterait.

ÉTHIQUE & VIE PROFESSIONNELLE

Caroline Luche-Rocchia, qui sera en charge de la sous commission «Éthique & vie professionnelle», a annoncé le lancement de grands travaux autour de la parité Femme/Homme, la lutte contre les discriminations et le harcèlement, et l'amélioration de la qualité de vie au travail. Temps fort de l'année, les 1^{ers} états-généraux de la collaboration réuniront un ensemble de parties prenantes pour une réflexion qui devra accoucher d'un rapport sur la collaboration du XXI^e siècle.

La promotion et la visibilité des MARL - Modes Alternatifs de Règlement des Litiges - seront également un des objectifs de cette sous-commission.

ÉTHIQUE & RÔLE SOCIAL DE L'AVOCAT

Après avoir rappelé que l'avocat, par sa pratique, sa déontologie et sa vocation, est particulièrement en phase avec toute démarche tournée vers la société, Emmanuel Daoud a présenté les projets

pour la mise en avant du rôle social de l'avocat. La promotion de l'accès au droit grâce à l'action "Avocat dans la Cité", la défense des droits de l'Homme en France et à l'international, la volonté de choisir des partenaires de l'Ordre portant des valeurs identiques, sont des exemples d'initiatives qui seront mises en place ou renforcées.

Une démarche éthique n'étant pas complète sans un volet environnemental, un groupe de travail sera chargé de la rédaction d'une convention internationale sur le statut des réfugiés climatiques.

Enfin, le lien entre le barreau et son Ordre sera réaffirmé. Cette dynamisation passera, entre autres exemples, par l'impulsion des associations sportives et culturelles du Palais, dont le dynamisme, salué, continuera d'être mis en avant.

L'ensemble des confrères présents, impliqués et intéressés par les questions de responsabilité sociale, ont été invités à intégrer les sous-commissions.

M^{me} la vice-bâtonnière Dominique Attias et Émilie Vasseur (MCO) ont d'ors et déjà annoncé qu'un Bulletin spécial serait publié en fin d'année pour rendre compte des réalisations de la commission.

◆ ACTUALITÉS ◆

SIGNATURE D'UN CONTRAT D'OBJECTIFS ENTRE LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES ET LE CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE NANTERRE



La rentrée solennelle du conseil de prud'hommes de Nanterre qui s'est tenue le 25 janvier dernier a été l'occasion de souligner les difficultés rencontrées par la juridiction, notamment liées aux délais de traitement déraisonnables des dossiers.

Face à ce constat, des rencontres ont été organisées entre la première présidente de la cour d'appel de Versailles et le conseil de prud'hommes, afin de travailler sur l'apurement des stocks des dossiers les plus anciens de la juridiction et sur la mise en œuvre des dispositions relatives à la juridiction prud'homale de la loi du 6 août 2015, dite loi «Macron».

À l'issue des discussions intervenues, les engagements pris par la cour d'appel sont les suivants : affectation d'un greffier supplémentaire, engagement de deux vacataires et affectation d'un magistrat supplémentaire pour la gestion des dossiers en départage.

Quant au conseil de prud'hommes, ses engagements sont les suivants : avancement des dates de bureau de jugement pour les dossiers de plus de trois ans, création de deux bureaux de jugement supplémentaires en section encadrement, ré-audience en avril 2016 des affaires fixées en janvier 2017.

Au surplus, il est prévu de créer, à compter du mois de février 2016, 70 audiences de bureaux de conciliation et d'orientation supplémentaires, toutes sections confondues, puis 40 audiences de bureaux de conciliation et d'orientation supplémentaires, à compter du mois de septembre 2016.

De la même façon, 14 audiences de bureaux de jugement dites «restreintes» seront créées à compter du mois d'avril 2016.

Ce contrat d'objectifs a été signé par M^{me} Dominique Lottin, première présidente de la cour d'appel de Versailles, M. Marc Robert, Procureur général près de la cour d'appel de Versailles, M. Michel André, président du conseil de prud'hommes de Nanterre, M. Luc Rouge, vice-président du conseil de prud'hommes de Nanterre et M^{me} Sabine Rousseau, directrice du greffe du conseil de prud'hommes de Nanterre.

Il a pris effet au 1^{er} février 2016.

Il est prévu de créer, à compter
du mois de février 2016,
70 audiences de bureaux
de conciliation et d'orientation
supplémentaires, toutes sections confondues,
puis **40 audiences** de bureaux
de conciliation et d'orientation
supplémentaires, à compter du mois
de septembre 2016.



copyright RPBW all reserved

◆ FOCUS ◆

LES AVOCATS AU CŒUR DE LA FUTURE CITÉ JUDICIAIRE

Partie intégrante de la future cité judiciaire de la porte de Clichy, le barreau parisien bénéficiera, au sein du TGI actuellement en construction et dans la nouvelle Maison de l'Ordre des avocats (MOdA) dont les travaux débiteront prochainement, de nombreux espaces réservés et de services dédiés.

Amorcé en mars 2014, le chantier du futur Palais de Justice de Paris, situé dans le nouveau quartier de Clichy-Batignolles (XVII^e), commence à prendre forme. La structure de ce vaisseau de verre conçu par l'architecte Renzo Piano s'élève à déjà plus de 100 mètres (pour une hauteur finale de 160 mètres), et grandit d'un étage par semaine. Composé d'un socle, renfermant la salle des Pas-Perdus et 90 salles d'audience, et de trois blocs superposés destinés aux bureaux et aux salles de réunion, le bâtiment regroupera notamment les services du tribunal de grande instance (TGI) de Paris jusqu'ici dispersés dans la ville (pôle financier, pôle de la nationalité, locaux des scellés...), ainsi que les tribunaux d'instance, le tribunal de police et le tribunal des affaires de Sécurité sociale (TASS). La cour d'appel et la Cour de cassation demeureront quant à elles sur l'île de la Cité.

DES ESPACES RÉSERVÉS AUX AVOCATS

Ce Palais de Justice «nouvelle génération» accordera également toute sa place aux avocats. De nombreux espaces leur seront réservés et «une petite vingtaine de collaborateurs» devraient s'y installer, assure Marie-Christine Labrousse, directrice générale des services de l'Ordre des avocats. Ainsi, la profession bénéficiera notamment de locaux pour ses missions d'auxiliaire de justice, d'un bureau pénal, d'une antenne des mineurs, d'un vestiaire, d'un service de la Toque et de plusieurs boxes d'entretien. Le service des ventes et sûretés judiciaires (SVS) y sera également transféré. «Les premiers déménagements s'effectueront à compter d'octobre 2017», relève Marie-Anne Falck, directrice des ressources humaines de l'Ordre. Soit trois mois après la livraison prévue du bâtiment.

À côté de ces espaces intégrés au Palais, les avocats parisiens seront également accueillis dans un autre bâtiment jouxtant le principal : la Maison de l'Ordre des Avocats, autrement dénommée MOdA. Également dessinée par l'architecte du centre Pompidou, la MOdA sera construite sur le parvis du nouveau TGI et permettra à 225 collaborateurs de l'Ordre et de la Carpa de prendre leurs quartiers «dans des locaux modernes, fonctionnels et beaux», se réjouit Marie-Anne Falck. D'une superficie de 7 000 m², le nouvel immeuble remplacera les bureaux de la place Dauphine et recentrera en un seul lieu les services actuellement répartis sur cinq sites. Une partie des locaux de l'Ordre du Palais de Justice de l'île de la Cité (bureau du bâtonnier, salle du Conseil de l'Ordre, bibliothèque, vestiaire) sera cependant conservée, ainsi que la Maison du Barreau, rue de Harlay.

FINANCEMENT DE LA MODA

Le coût de construction, fixé à 75 millions d'euros hors taxes dans la promesse de vente en l'état futur d'achèvement (Vefa) signée le 11 janvier 2016 entre la SCI MOdA (constituée par l'Ordre et la Carpa) et la société chargée de la construction (une filiale de Sogelym Dixence), sera financé par la SCI à hauteur de 5 millions d'euros par la mobilisation des fonds propres, de 45 millions d'euros par la conclusion d'un prêt amortissable sur 13 ans, et de 25 millions d'euros par la vente d'actifs (9-11, place Dauphine et 25, rue du Jour). Les travaux d'aménagement intérieur, estimés à environ 12 millions d'euros, seront quant à eux financés en fonds propres par l'Ordre des avocats et la Carpa, locataires de l'immeuble détenu par la SCI MOdA. Les orientations concernant ces aménagements seront définies «courant 2016», précise Marie-Anne Falck. «À l'heure actuelle, seuls les éléments prévus "dans le dur" sont déterminés, tels que l'auditorium, l'agora ou la salle des marchés». La construction de la MOdA devrait débuter à la date de signature de la Vefa, soit au plus tard le 8 octobre 2016, avec une livraison prévue début 2019.

LA MODA

EN QUELQUES CHIFFRES

- ◆ **7 000 m²**
de surface dédiés à l'Ordre et à la Carpa
- ◆ **191 m²**
de commerces au rez-de-chaussée
- ◆ **75 millions d'euros**
de coût de construction (*hors aménagement intérieur*)
- ◆ Capacité d'accueil de
225 collaborateurs
- ◆ **1 auditorium, 1 bibliothèque,
1 salle des marchés,
1 salle de conférences,
1 cafétéria...**
- ◆ Emménagement prévu
début 2019



Copyright RPBW all reserved

◆ CONSEIL DE L'ORDRE ◆

Séance du Conseil de l'Ordre du 9 février 2016

I - LE BARREAU DE PARIS DIT NON À LA DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ

M. Abderrazak Boudjelti a exposé au Conseil son rapport portant sur l'article 34 de la Constitution et les articles 25 et 25-1 du Code civil concernant la déchéance de la nationalité française telle que prévue dans le cadre du projet de loi constitutionnelle. Il souligne que ce projet, qui heurte les libertés auxquelles le barreau de Paris est attaché, n'a aucune efficacité et n'offre aucune sécurité juridique.

Le Conseil de l'Ordre du barreau de Paris :

- continue de dénoncer les actes de barbarie qui ont notamment endeuillé la France en mars 2012, en janvier 2015 et en novembre 2015 ;

- réaffirme le droit de toutes les nations démocratiques à défendre leurs citoyens et à prendre toute mesure en vue de lutter contre ces crimes barbares ;

- rappelle cependant que cette riposte légitime doit intervenir dans un cadre légal respectueux des principes fondamentaux de la République et des libertés individuelles qui caractérisent les sociétés démocratiques ;

- s'émeut du projet de loi constitutionnelle « protection de la nation » tendant à inscrire dans la Constitution le principe de déchéance de la nationalité française auquel seraient désormais exposés tous les Français binationaux, même nés français ;
- considère en effet que cette mesure, outre le fait qu'elle ne constitue nullement une réponse efficace aux menaces terroristes, introduit pour la première fois dans le droit français un principe constitutionnel d'inégalité entre les Français ;

- comprend l'immense émotion et le désarroi ressentis par des millions de nos concitoyens qui se sentent injustement stigmatisés et désignés comme « Français de seconde classe » ;
- craint qu'une telle mesure provoque une fracture dangereuse dans la communauté nationale qui a, au contraire, besoin d'unité et de solidarité pour combattre le fanatisme et le terrorisme ;

- appelle en conséquence Mesdames et Messieurs les membres du Parlement à ne pas voter la loi en cause, destructrice de la notion de citoyenneté.

II - L'AVOCAT EN MATIÈRE DE RISQUES, D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE ET DE SÉCURITÉ - NOUVEAU MÉTIER, NOUVEAUX DÉBOUCHÉS

MM. Baudoin Dubelloy et Thibault du Manoir de Juaye ont présenté au Conseil leur rapport sur l'activité de l'avocat intervenant en matière de risques, d'intelligence

économique et de sécurité. Ils ont invité le Conseil à encadrer cette nouvelle activité et à prévoir la formation des avocats, comme des futurs avocats, à cette activité porteuse.

Le développement de l'intelligence économique, l'évolution de la notion de risque et le besoin de sécurité conduisent à proposer la création d'un article P 6.2.0.6 instituant une activité de risques, d'intelligence économique et de sécurité de l'entreprise (RIESE).

Après avoir largement débattu, le Conseil a arrêté un nouvel article 6.2.0.6 au RIBP intitulé « l'avocat-conseil et correspondant risques, intelligence économique et sécurité » dans les conditions suivantes.

« L'avocat qui souhaite proposer à son client une analyse des risques, d'intelligence économique et/ou de sécurité s'oblige à suivre une formation spécifique dans les matières liées à l'exécution de sa mission de "conseil et correspondant risques, intelligence économique et sécurité" Cette activité est pratiquée par l'avocat dans le prolongement de sa mission.

Toute mission de "conseil et correspondant risques, intelligence économique et sécurité" doit faire l'objet d'une convention préalable où seront déterminées les prestations spécifiques que le client requiert de l'avocat.

L'avocat ne peut divulguer à son client que des informations légalement collectées, doit exercer sa mission dans le respect des règles relatives au secret professionnel et à l'absence de conflit d'intérêts, et doit s'assurer qu'elles sont également respectées par toute personne avec qui il viendrait à travailler. »

III - MUTUALISER LA DOCUMENTATION JURIDIQUE

M. Xavier Chassin de Kergommeaux a présenté son rapport en insistant sur l'enjeu majeur que représente pour la profession un accès à des bases de données juridiques complètes, fiables, faciles d'utilisation et moyennant un coût raisonnable, alors que l'essentiel de la doctrine et des arrêts d'appels n'est disponible que via des éditeurs privés, moyennant un coût élevé.

Il apparaît utile de mener une réflexion préalable à la constitution d'une base de données nationale.

Le Conseil de l'Ordre a mandaté M. le bâtonnier Frédéric Sicard et M. Xavier Chassin de Kergommeaux aux fins de mener les

réflexions, discussions et négociations préalables à la constitution d'une base de données juridiques nationale.

IV - DONATION DU FONDS DOCUMENTAIRE DE GUY-JEAN-BAPTISTE TARGET (1733-1806) - VOIR PAGE 13

M. Gabriel Ballif a proposé au nom de la famille Baliff-Festugière la donation d'un ensemble de documents manuscrits et imprimés rassemblés par Paul Festugière concernant son aïeul Guy-Jean-Baptiste Target, l'un des plus brillants avocats de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Avocat du cardinal de Rohan dans l'affaire du collier, il est l'un des députés du tiers état pour Paris en 1789 et est intervenu dans l'élaboration de la Constitution de 1791. C'est un témoignage précieux de la vie du barreau au XVIII^e siècle et du rôle des avocats dans la période révolutionnaire qui rejoint les collections du barreau de Paris.

Le Conseil de l'Ordre a accepté cette donation et remercié la famille Baliff-Festugière.

V - DE FUTURS AVOCATS (PPI) EN JURIDICTION

M^{me} Laurence Boyer a présenté son rapport concernant la validation de la prise en charge financière par l'Ordre des avocats de 24 PPI en juridictions pour l'année 2016.

Le Conseil de l'Ordre, après avoir acté des résultats favorables de l'expérience de la prise en charge de PPI menés en 2015, a décidé de poursuivre la prise en charge financière par l'Ordre des avocats des indemnités de stage de 24 PPI pour l'année 2016 (16 PPI relevant de la cour d'appel de Paris, dont 4 affectés au tribunal de commerce de Paris et 4 à la DACS).

VI - AGRÉMENT DE L'ASSOCIATION CHAMONIX-ZERMATT PARMIS LES ASSOCIATIONS RÉPERTORIÉES AU BARREAU DE PARIS

M. Xavier Chiloux a présenté l'association Chamonix-Zermatt, qui propose aux avocats du barreau de Paris des randonnées sur la haute route reliant Chamonix à Zermatt.

M. Xavier Chiloux a rappelé que l'association a recueilli des fonds qui ont été reversés au fonds de dotation "barreau de Paris Solidarité."

Le Conseil a voté l'agrément de l'association Chamonix-Zermatt.

◆ CONSEIL DE L'ORDRE ◆

Séance du Conseil de l'Ordre du 16 février 2016

JUSTICE MISÉRABLE, DÉMOCRATIE EN PÉRIL - PARIS SOUTIENT LE COMBAT DE BOBIGNY

M^{me} la vice-bâtonnière a invité M. Stéphane Campana, bâtonnier de Seine-Saint-Denis, à exposer le combat qu'il avait engagé dans les médias et devant les tribunaux pour dénoncer la situation désastreuse des juridictions de Bobigny. Le manque de moyens de la justice ne permet plus de rendre la justice décemment. La situation de Bobigny n'est que l'illustration de la pauvreté du budget de la justice qui affecte l'ensemble des juridictions françaises. Qu'il s'agisse, entre autres, du droit des étrangers, de la notion de délai raisonnable en matière pénale ou du droit de la construction, les membres du Conseil ont relevé les très nombreuses illustrations de cette situation qui n'épargne aucune juridiction.

Le Conseil a voté la résolution suivante.

Le barreau de Paris exprime sa solidarité avec le barreau de Seine-Saint-Denis pour dénoncer la misère extrême du budget de la justice qui met en péril les droits des justiciables et la démocratie. Le barreau de Paris demande au CNB d'engager une action nationale en responsabilité contre l'État.

LES AVOCATS AUX COTÉS DES SÉNIORS, MAJEURS DÉMUNIS

M. Benjamin Pitcho a présenté un rapport soulignant la nécessité, dans notre pays confronté à une transition démographique majeure, de renforcer et de coordonner l'action des avocats auprès des justiciables âgés. Il est indispensable de participer à la défense des droits fondamentaux de ces personnes qui sont en situation de faiblesse.

Le Conseil a décidé de créer un groupe de travail pluridisciplinaire et transversal, dont l'objet sera de proposer des actions précises de formation initiale et continue. Le Conseil a également estimé qu'il était nécessaire que le barreau soit représenté au sein du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge.

CONSTRUCTION DES COLONNES DU XXI^E SIÈCLE

À la suite de l'approbation par le Conseil de leur premier rapport sur la réactivation des colonnes, M^{me} Elisabeth Cauly et M. Pierre-Igor Legrand ont présenté au Conseil les modalités pratiques d'organisation des colonnes.

Chaque membre du Conseil s'est vu confier la responsabilité d'une colonne qu'il devra réunir dans les mois prochains, à partir du 31 mars 2016. Chaque colonne élira un secrétaire et un coordinateur de colonne. Ces colonnes seront validées au titre de la formation continue. La restauration des colonnes permettra de maintenir et de développer les liens confraternels, et de rapprocher tous les confrères de leur Ordre.



CE QU'IL FAUT RETENIR

La situation désastreuse du budget de la justice dénoncée par le barreau de Seine-Saint-Denis n'est pas un mal propre aux juridictions de Bobigny mais il affecte tout le pays et met en péril le fonctionnement décent de la justice et de la démocratie.

Le barreau de Paris s'associe à l'action du barreau de Seine-Saint-Denis et demande au CNB l'engagement d'une action en responsabilité contre l'État au niveau national.

◆ PUBLICATIONS DISCIPLINAIRES ◆

DÉFAUT D'INTÉGRITÉ

Le Conseil de Discipline, dans sa formation de jugement n°4, a rendu, le 17 novembre 2015, un arrêté prononçant la radiation d'un avocat pour manquements aux principes essentiels pour avoir établi de faux contrats de travail, de fausses attestations d'hébergement et de fausses promesses d'embauche pour des étrangers en situation irrégulière, pour avoir corrompu activement un fonctionnaire, et pour avoir manifesté un goût du lucre en percevant des sommes importantes de personnes en situation précaire sans commune mesure avec les diligences accomplies.

MANQUEMENT À L'HONNEUR ET À LA PROBITÉ

Le Conseil de Discipline, dans sa formation de jugement n°3, a rendu, le 4 septembre 2015, un arrêté prononçant une interdiction temporaire d'exercer la profession d'avocat pour une durée de huit mois assortie du sursis, pour manquements à l'article P 67 du RIBP et à l'article 1-3 du RIN pour, d'une part, avoir omis de reverser à l'administration fiscale la TVA collectée auprès de ses clients et d'exécuter un jugement de condamnation à payer un arriéré de cotisations, et, d'autre part, pour s'être abstenu de déclarer le montant de ses revenus.

➔ **LES DÉCISIONS SONT PUBLIÉES INTÉGRALEMENT SUR LE SITE DE L'ORDRE.**

◆ CHIFFRES ◆

Le service de Déontologie

Quelles sont ses missions ?



Qui participe ?

M. Denis Chemla MCO
Secrétaire de la Déontologie

+

M. Olivier Lagrave AMCO
Délégué à la Déontologie et aux missions
régularisatrices de l'Ordre

+

M^{me} Nicole Rivière
Responsable administrative

+

9 secrétaires administratifs

+

5 avocat(e)s, assistant(e)s déontologie
ILS PRÉPARENT LES DOSSIERS
ET ASSISTENT AUX AUDIENCES DES COMMISSIONS

UNE COMMISSION

=

1 secrétaire + 2 MCO

OU

en cas de dossiers mixtes

COMMISSION RESTREINTE

=

1 ancien bâtonnier + 2 MCO

OU

en cas de sujets nouveaux

COMMISSION PLÉNIÈRE

=

Le bâtonnier + 1 ancien bâtonnier + MCO

OU

en cas de manquement grave

AUTORITÉ DE POURSUITE

=

Le bâtonnier + 1 coordinateur + AMCO

Quelques données

4 475

saisines en 2015



En 2015, seulement

7 avis

ont été contestés

44%

des dossiers traités en

- 30 jours

(contre environ 30% en 2013)



NOUS CONTACTER

E-mail : delegationgenerale@avocatparis.org

Tel. : 01 44 32 49 76

◆ INTERNATIONAL ◆

LA RENTRÉE DE L'ORDRE NATIONAL DES AVOCATS DE TUNISIE DES 12 ET 13 FÉVRIER 2016



Crédit photo : Ordre National des Avocats de Tunisie

Le 12 février dernier s'est tenue la cérémonie solennelle d'ouverture de fin de stage 2015 / 2016 au Palais de Justice de Tunis. M. Omar Mansour, ministre de la Justice, a accueilli M^{me} Dominique Attias, ainsi qu'une large représentation du barreau français.

Appelée à intervenir sur le rôle des avocats en Tunisie, M^{me} Dominique Attias a tout d'abord tenu à rendre hommage à leur courage et à leur pugnacité au regard des événements qui ont secoué l'histoire récente du pays. M^{me} la vice-bâtonnière a ensuite rappelé l'article 105 de la **Constitution tunisienne du 27 janvier 2014** :

«La profession d'avocat est libre et indépendante. Elle participe à l'instauration de la justice des droits et des libertés. L'avocat bénéficie des garanties légales le protégeant et lui permettant d'assurer ses fonctions.»

S'adressant enfin à M. le bâtonnier Mohamed Fadhel Mahfoudh, Dominique Attias a cité un extrait du discours prononcé le 9 octobre 2015 lors de la remise du prix Nobel de la paix au Quartet, dont il est membre : «En tant que Conseil de l'Ordre des avocats, nous avons toujours été sur le devant de la scène, notamment pour la lutte en faveur des droits de l'Homme. Il s'agit d'une singularité tunisienne. D'ordinaire, les avocats s'occupent de leurs clients. Nous, nous nous occupons du débat public...»

De nombreux représentants de barreaux européens ont également pris la parole. Des confrères norvégiens ont ainsi pu souligner, en français, leur admiration pour le barreau tunisien.

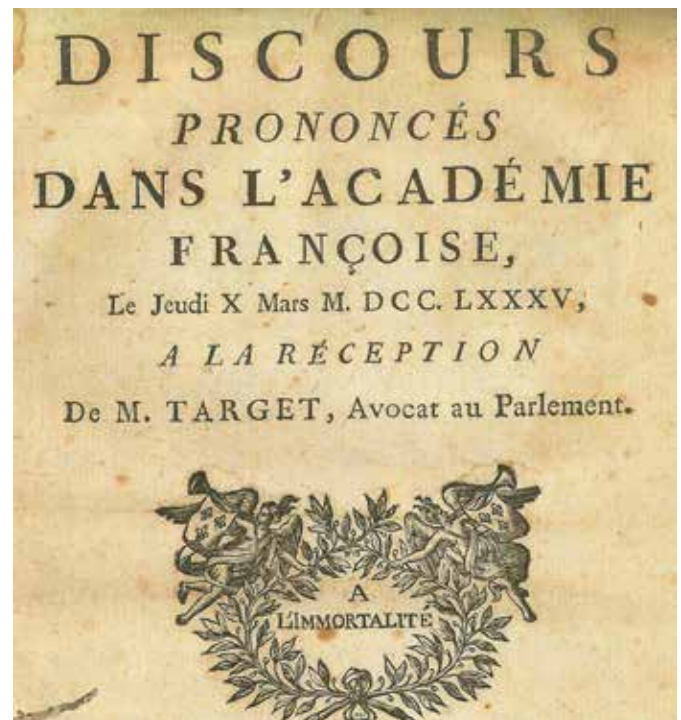
Étaient également présents M. le bâtonnier Jean-Marie Burguburu pour l'Union Internationale des Avocats et le Conseil national des barreaux, M. le bâtonnier Bernard Vadier pour la Conférence internationale des barreaux, ainsi que MM. les bâtonniers des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et de Versailles. À la suite de cette première journée centrée sur l'indispensable formation des avocats s'est tenu le lendemain à Sousse un séminaire sur « La sécurité juridique, fondement du développement ».

Sont intervenus, toujours en français pour la plupart, des confrères tunisiens ainsi qu'un membre du barreau de Rabat au titre de l'expérience marocaine. M. Xavier Chiloux, ancien membre du Conseil et élu ordinal parisien au Conseil national des barreaux, a mis en valeur l'acte d'avocat, facteur certain de sécurité juridique et introduit dans le Code civil par l'ordonnance du 10 février dernier.



◆ HISTORIQUE ◆

LA DONATION BALLIF-FESTUGIÈRE



Guy-Jean-Baptiste Target (1733-1806) : du barreau de Paris à la Cour de cassation, en passant par la Révolution française

Le Conseil de l'Ordre vient d'accepter le don que lui a généreusement consenti M. Guy Ballif, ancien avocat au barreau de Paris, d'importants documents manuscrits et imprimés relatifs à son aïeul, l'avocat Guy-Jean-Baptiste Target. Ce fonds d'archives avait été réuni par Paul Festugière, arrière-grand-père du donateur.

La donation Ballif-Festugière permet à l'Ordre de recueillir des témoignages de première main sur l'activité quotidienne d'un avocat au Parlement de Paris sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI. Target a beaucoup plaidé et consulté, notamment dans des affaires de succession et de séparation de corps. Il a également défendu le cardinal de Rohan dans l'affaire du Collier de la reine. Sa notoriété a dépassé les murs du Palais : en 1785, il est reçu membre de l'Académie française. Peu de temps avant la Révolution, il plaide avec succès la cause des protestants, qui retrouvent seulement en 1787 les droits dont ils avaient été privés par la révocation de l'édit de Nantes en 1685.

Député du tiers état en 1789, Target s'impose rapidement comme l'un des acteurs majeurs de l'Assemblée nationale constituante. Il joue notamment un rôle de premier plan dans l'élaboration de la Constitution de 1791, dont la rédaction fut longue et laborieuse. Les adversaires de cette Constitution multiplièrent les satires contre ce texte et se moquèrent souvent de Target, présenté comme le « Père », mais aussi la « Mère » de cette Constitution, dont il avait eu tant de mal à accoucher...

Invité par Louis XVI à le défendre lors de son procès devant la Convention, Target décline cet honneur pour raisons de santé, ce qui lui sera reproché. Cet excellent juriste, partisan de réformes modérées, est horrifié par les violences révolutionnaires. Il accepte néanmoins d'exercer les fonctions de juge dans les nouveaux tribunaux établis à Paris, avant d'être nommé en 1798 au Tribunal – bientôt Cour – de cassation. Napoléon lui demandera de participer à la rédaction du Code civil puis d'un « Code criminel », préfiguration du futur Code pénal.

Une exposition des pièces majeures de la donation Ballif-Festugière sera organisée très prochainement à la bibliothèque du barreau, de façon à présenter aux avocats de 2016 la carrière d'un de leurs plus célèbres confrères de la seconde moitié du XVIII^e siècle, qui revient ainsi au Palais plus de deux cents ans après l'avoir quitté.



◆ ANNONCES ◆

BIENVENUE CHERS CONFRÈRES

Prestation de serment du 3 février 2016

Xavier-Marie Abon • Léo Amiel
Benjamin Bail • Mathilde Barjini
Eléa Blanchet • Clémence Boland
Marie Bourgault • Guillaume
Bourgeois • Charles-Antoine Brezac
Gaultier Brillat • Simon Chapuis-
Breyton • Sarah Cohen
Stéphanie Cremer • Houyame Dadi
Ève Dauvois • Martin Dijos
Mathieu Ducceschi • Benjamin Fabre
Charlie Francois • Jefferson
Gandelin-Paris • Maureen Gautier
Oumy Janteh • Hugues Keufak
Tameze • Maxim Khlopotin
Émilie Lankry • Charlotte Le Fiblec
Charles Merveilleux du Vignaux
Théo Nzashi Luhusu • Amandine
Ogoubi Akilotan • Magali Pellegrin
Élisabeth Prigent-Karoubi
Pierre Proux • Leonor Rijpma
Agathe Saladin • Maria Samoili
Nicolas Sauvage • Séverine Valent
Morgane Valla • Claudia Venezia
Bertrand Vermersch • Nadia Wahba
Ilhan Yildiz • Yasmine Zaroui
Gaelle Zerbib

Prestation de serment du 4 février 2016

Audrey Afflelou • Idama Al Saad
Flore Aubignat • Éléonore Besson
Anamaria Bianov • Manuela
Bourdon Destrem • Julie Brousseau
Julie Burkhart • Laurie Carrette
Pauline Celeyron • Valéria Cepoi
Chloé Combe • Chloé Cornet
Marc Davi • Nicolas Degardin
Lisa Diego Rodriguez • Camille Dilun
Antoine Dumond • Hortense Epaulard
Luiza Gabour • Maxime Garcia
Renaud Gaschy • Charlotte Gomez
Raphaëlle Greffier • Clémence
Hautbois • Lonni Hervier
Élena Klayn • Aymeric Lamiaux
Benjamin Levy • Andréa Linne
Akila Mehadji • Sonia Mellet
Alexandre Naudeau • Flora Oriot

Stéphanie Paucod • Stéphane Pelzer
Morgane Petit • Virgile Pradel
Jessie Rameau • Justine Ribaucourt
Justine Richez • Aurélie Robert
Chloé Roguet • Sidney Rosenberg
Christophe-Nicolas Sicard • Mathieu
Talmant • Andra-Cristina Tihauan
Stéphanie Tondreau • Matthieu Toret
Nathalie Trousseville • Xavier Vidalie
Mayi Woake

Prestation de serment du 10 février 2016

Bernard Auberger • Morgane Basque
Fabienne Beugre • Sophie Bonifas
Guillaume De Bruce • Christophe
Calvao • Flavia Canciani
Clément Capdebos • Edouard
Chauvin • Zoé Coste
Alexandre Courot • Pierre-Étienne
Dainotti • Florence Desportes
Jonathan Devillard • Raphaëlle
D'ornano • Claire Dousset
Octave Dumont • Anne-Laure Duthoit
Sophie Gillard • Myriam Gougeon
Grégory Groleas • Maxime Guinot
Clément Jaffray • Diane Kany
Pascale Korn • Lucie Marius
Élodie Martigny • Lionel Martin
Marie Charlotte Mevel • Marion Ohana
Ophélie Pregnon • Marie-Alice
Quenette • Céline Raynal
Adrien Repiquet • Adrien Robin
Léa Roche • Caterina Rosi-Cruse
Justine Roubeau • Batiste Saint Guily
Perrine Saunier • Maxime Sniegula
Bengu Sulusoglu • Virginie Tabary
Marion Tillard • Claire Van Mol
Hubert Vial • Chloé Vialard
Léa Werner



BONNES PRATIQUES

BARREAU PÉNAL BONNE NOUVELLE !

Grâce à la clé RPVA, vous allez pouvoir éviter de nombreuses démarches fastidieuses.

En effet, dès aujourd'hui, vous pouvez demander la copie des dossiers classés sans suite, faire des demandes d'acte, commander votre permis de communiquer, que vous irez chercher au bureau 16.

Dans un proche avenir, ce permis de communiquer sera dématérialisé et vous pourrez recevoir, via le RPVA, la copie des pièces demandées, ou l'annonce de la mise à disposition du CD-ROM pour les gros dossiers.

Compte tenu de ces avancées qui vous feront gagner un temps non négligeable, **il est important que vous fassiez immédiatement les démarches pour obtenir la clé RPVA.**

Pour commander la clé, il faut que vous vous rendiez sur le site de l'Ordre. Cliquez sur la rubrique « Outil », puis sur « clé RPVA ». Une fois que vous aurez rempli en ligne la demande, il est impératif pour finaliser celle-ci, que vous imprimiez le contrat et que vous le retourniez à l'adresse indiquée sur le document.

Des formations RPVA TGI ont lieu chaque mercredi en salle du conseil de 12h à 14h

ATTENTION !

Une certaine « Agence Française d'Accessibilité » (appellation qui laisse penser qu'il s'agit d'un organisme officiel), sollicite les cabinets pour une prestation de déclaration d'accessibilité.

Son extrait Kbis laisse apparaître qu'il s'agit d'une société commerciale et non pas d'une agence officielle.

◆ ANNONCES ◆

VIE ASSOCIATIVE

5^{ème} COLLOQUE DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES PRATICIENS DU DROIT COLLABORATIF

Le jeudi 10 mars de 09h00 à 20h00
Le vendredi 11 mars de 09h00 à 12h00

Au programme de ce colloque qui se tiendra à l'EFB, 1, rue Pierre-Antoine Berryer 92130 Issy-les-Moulineaux, tables rondes et ateliers sur les thèmes de la conflictualité dans la société et des pratiques et perspectives en droit collaboratif. Sans oublier, en fin de première journée, le spectacle animé par le groupe Les voisins du dessus, suivi d'un dîner-cocktail.

La participation à ce colloque compte pour 12h au titre de la formation professionnelle continue.

Information et inscription :
mcm@droit-collaboratif.org
www.droit-collaboratif.org

ACCÈS AU PALAIS POUR LES STAGIAIRES DES AVOCATS

Le plan vigipirate nous impose d'être très vigilants en matière de contrôle des accès au Palais de Justice. Le service de sécurité du Palais nous a informés de la mise en place de nouvelles dispositions.

Les stagiaires des avocats devront désormais présenter au contrôle du 4, boulevard du Palais (entrée des professionnels), outre l'attestation d'accès habituelle, une photocopie de la carte professionnelle de l'avocat accueillant le stagiaire. Nous vous remercions pour votre compréhension et pour votre collaboration.

COMMISSION DES VENTES

La commission des ventes, instaurée par les articles P.12.0.2 à P.12.0.4 du règlement intérieur du barreau de Paris, est composée, pour l'année 2016 de :

- Me Denis Talon
- Me Jean-Michel Hocquard
- Me Julie Couturier

Le secrétariat de cette commission est assuré par M^{me} Catherine Bouchard (service des ventes et sûretés).

Contact : cbouchard@avocatparis.org

DÎNER ANNUEL DE LA SECTION FRANÇAISE DES JURISTES FRANCO-BRITANNIQUES

Le mardi 29 mars 2016 à 20h00

Le dîner annuel de la section française de l'Association des Juristes Franco-Britanniques « AJFB » ou Franco-British Lawyers Society, présidée par le bâtonnier Bernard Vatier, se tiendra le mardi 29 mars 2016 à 20h00 à la Maison du Barreau et aura pour invité d'honneur M. Gérard Rameix, président de l'Autorité des marchés financiers qui évoquera les abus de marché, vus de la France et du Royaume-Uni.

Prix par personne :

- 100 € pour les membres (et nouveaux adhérents si adhésion simultanée)
- 130 € pour les non-membres
- 30 € pour les étudiants (sur présentation d'un justificatif, dans la limite des places disponibles)

Renseignements et inscriptions auprès de Katherine Lisfranc (ajfb.france@wanadoo.fr)

Règlement de préférence par virement

Merci de préciser en objet nom et dîner AJFB du 29/03/2016

**RIB : 30004 00189 0000045358 78,
IBAN : FR76 3000 4001 8900 0006 4535 878, BIC : BNPAFRPPPRG**

NAISSANCE

Céleste Bazin,
fille d'**Alix** et **Guillaume Bazin**, avocat à la cour, née le 6 février 2016, à Paris XIV^{ème}.

DÉCÈS

M. Jacques Laprade, avocat honoraire, survenu le 3 février 2016 dans sa 89^{ème} année.

Le Bulletin

Vie associative
Mariage, Naissance
Décès

Vous souhaitez publier
une annonce dans
le bulletin ?

Merci de nous adresser votre
texte et vos coordonnées à
lebulletin@avocatparis.org



Réception des Barristers de Dublin par le Rugby Club du Palais, le 13 février 2016 au Stade Pershing.



SPORTS AVOCATS BARREAU • PARIS

UNE ANNONCE DE RÉSULTAT(S) OU D'ÉVÉNEMENT(S),
LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE SECTION
SPORTIVE, UN RENSEIGNEMENT ?

CONTACTEZ LES SPORTS AU BARREAU
Geoffroy Canivet, avocat : spab@avocatparis.org



FOOTBALL CLUB DU PALAIS

Président : Lucien Felli
Entraîneur : Cyril Dubois
En championnat UFOLEP
- 5 février : victoire 2-1

contre le FC Panam (buts de Maxime Gery et Pierre-Louis Martinez) - prochaines rencontres : Coupe de Paris - 1/8 finale, le 14 mars contre le collectif Moketa au stade Ladoumègue - championnat UFOLEP, le 7 mars contre El Commandante au stade S. Lenglen.



RUGBY CLUB DU PALAIS

Président : Emmanuel Noirot
Entraîneur : Éric Forestier,
adj. Stéphane de Groër
En championnat FFSE -
30 janvier : victoire 37-5

contre les Pompiers 78 (essais de James Turner, Mérabi Murgulia, Axel Fallot et triplé de Ludovic Bergès - pénalités et transformations de Philippe Cavalieros) - en tournoi des VI Barreaux - 13 février : victoire 27-0 contre les Barristers de Dublin (essais de Ludovic Bergès, Loïc Soubeyran, Benjamin Ross, Emmanuel Noirot, Louis Soleranski), voir photo ci-dessus - prochaines rencontres : en phase de poule FFSE, le 27 février contre les Grands Ducs - en tournoi des VI Barreaux, réception de la London Law Society le 19 mars au stade Pershing (Bois de Vincennes).



AVOCÀVELO

Président : Olivier Borgniet
AvocàVélo fait la promotion, sous toutes ses formes, auprès des avocats, élèves-avocats, magistrats, auxiliaires et personnels de justice, de l'utilisation de la bicyclette comme moyen de déplacement pratique, écologique, sain, non polluant, silencieux et économique. Confrères et amis cyclistes bienvenus.

LES COUREURS DU PALAIS RECRUTENT

Président : Laurent Pettiti
L'association reprend ses activités et propose d'organiser tout au long de l'année, avec les sports au barreau, la participation à une sélection de courses à pied, urbaines ou natures, dans les plus beaux lieux du territoire ou du continent.

AVOCATS FOOT (CHAMPIONNAT INTER-CABINETS)

Président : Nicolas Durand-Gasselien
Journée du 6 février : Hogan Lovells contre Harving (3-2) - EY contre Gide (2-0) - Fidal contre Taylor Wessing (5-3)
Classement : 1. TAJ (39 pts) 2. Reinhart Marville Torre (38 pts) 3. Hogan Lovells (35 pts) 4. Ernst and Young (28) 5. Fidal (27) 6. Weil Gotshal (27 pts) 7. Harving (26 pts) 8. Gide (26 pts) 9. Lafarge (18 pts) 10. Taylor Wessing (16 pts)



LES ANCIENS DE L'EFB

Direction : Anne Illouz
Les Anciens de l'EFB font profiter les avocats parisiens d'une offre spéciale des clubs Forest Hill : la carte annuelle Pacha-Forme au prix de 360 € au lieu de 984 € (Tarif public adulte) avec possibilité de souscrire l'option « friends ». Visitez le site www.forest-hill.fr et téléchargez le bulletin sur avocatparis.org



LES SPORTS AU BARREAU PRÉSENTENT LE TENNIS CLUB DU PALAIS

Depuis les années 30, les avocats disposent d'une équipe de tennis pour représenter le barreau de Paris dans deux compétitions portant le nom de deux bâtonniers célèbres : la coupe Henri Robert (barreaux de Paris, Bruxelles, Lausanne, Amsterdam) et la coupe Georges Chresteil (barreau de Paris contre London Law Society). L'équipe du barreau de Paris, avec son capitaine et Président Gauthier Moreuil, évolue également en championnat de tennis entreprises et organise avec la fondation Robert Abdessalam (joueur célèbre des années 40, avocat puis homme politique) le championnat annuel du barreau de Paris. Avec les Sports au Barreau, le Tennis Club du Palais a pour projet de recruter de nouveaux confrères et consœurs de talent et souhaite proposer l'accès à des terrains pour des entraînements, des cours collectifs et des séances de loisir.



Crédit photo : Paul Bertré

PORTRAIT CHARLES-ANTOINE BRÉZAC

Dans la liste des 44 avocats ayant rejoint le barreau de Paris, lors de la prestation de serment du 3 février 2016 (voir page 14), figure Charles-Antoine Brézac, un confrère au parcours singulier. Portrait.

S'il a réussi l'examen du barreau en 2008, ce n'est qu'en 2014 que Charles-Antoine Brézac rejoint l'EFB. Ces cinq années de parenthèse, il les a passées dans la peau d'un joueur de tennis professionnel.

«Je n'avais pas prévu de devenir joueur de tennis professionnel, je préférerais la vie d'un adolescent normal à celle d'un globe trotter». Mais, face à des résultats tennistiques plus que significatifs, il décide tout de même de tenter l'aventure.

Nous sommes en 2008.

En quelques années, il remporte des matchs dans les qualifications de chacun des quatre tournois majeurs (l'Open d'Australie, Roland-Garros, Wimbledon et l'US Open), atteint les demi-finales d'un tournoi challenger (circuit professionnel secondaire) et remporte le championnat de France de première division avec son club de toujours, Quimperlé et se classe 239^{ème} mondial en 2010.

En 2013, il met un terme à la première partie de sa vie professionnelle et intègre l'EFB.

«L'approche d'un match peut être comparable à celle d'un procès ou d'un nouveau dossier» pense-t-il tout haut quand on lui demande d'où vient son inclination pour le contentieux. «La préparation de plusieurs semaines qui précède une échéance au tribunal se vit avec la même intensité. »

«Dans le quotidien, c'est la sensation grisante de pouvoir constamment progresser qui constitue le plus grand changement» estime-t-il, «les gains du circuit secondaire ne permettant pas de financer la présence d'un entraîneur à temps plein. Depuis mon arrivée au sein du cabinet Joffe et Associés, je bénéficie d'un accompagnement permanent de la part d'avocats plus expérimentés, le tout dans une ambiance de travail mettant en avant des valeurs humaines que j'apprécie énormément.»

Si cette nouvelle vie laisse peu de place à la pratique, son expérience l'a naturellement amené à renforcer l'équipe du Tennis Club du Palais à l'occasion de la coupe Henri Robert qui réunit les barreaux de Paris, de Lausanne, de Bruxelles et d'Amsterdam. Une participation qui a permis au TC Palais de remporter les deux dernières éditions... sans perdre un seul match.

“ L'APPROCHE D'UN MATCH PEUT ÊTRE
COMPARABLE À CELLE D'UN PROCÈS
OU D'UN NOUVEAU DOSSIER.
LA PRÉPARATION DE PLUSIEURS
SEMAINES QUI PRÉCÈDE UNE
ÉCHÉANCE AU TRIBUNAL SE VIT
AVEC LA MÊME INTENSITÉ. ”

CÔTÉ COURT

- Né en 1985
- Camarade de Jo-Wilfried Tsonga au sport étude de Poitiers
- 239^{ème} à l'ATP et 27^{ème} joueur Français en 2010
- Professionnel de 2008 à 2013

CÔTÉ PALAIS

- Avocat depuis le 3 février 2016
- Collaborateur au sein du cabinet Joffe et Associés

◆ RETOUR SUR ◆

LES GRANDES CONFÉRENCES EUROPÉENNES LE 4 FÉVRIER : INVITATION DE M. DIDIER REYNDERS

En accueillant le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des Affaires européennes de Belgique, Didier Reynders, et devant plus de 250 personnes présentes à l'auditorium, le bâtonnier Frédéric Sicard a rappelé que l'Europe est en crise, mais que chaque grave crise connue par l'Europe s'est résolue en une grande avancée.



FRÉDÉRIC SICARD

Je suis persuadé que la crise d'aujourd'hui se résoudra par le droit de demain. Régulièrement, sur le plan politique, revient cette question prégnante : voulons-nous une Europe unifiée ou une Europe harmonisée ?

La question est bonne, mais le débat n'est pas politique : il doit avant tout être juridique. Car sans avancée juridique, aucune avancée économique ni politique ne sera possible. Et dans ce débat où se joue l'avenir de l'Europe, les avocats ont un rôle d'importance à jouer. Ce rôle, il se trouve dans le serment que nous avons prêté au moment d'entrer dans notre confrérie. En France, il est formulé ainsi : « Je jure, comme Avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité. » Nos confrères belges, quant à eux, jurent ainsi : « Je jure obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge, de ne point m'écarter du respect dû aux tribunaux et aux autorités publiques, de ne conseiller ou défendre aucune cause que je ne croirais pas juste en mon âme et conscience. » À l'instar de l'Europe, nos serments sont très différents, mais comportent un point commun.

Ils sont différents, car, là où l'avocat français jure d'être indépendant, son confrère belge jure obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple. Néanmoins, les deux serments comportent un point commun, d'une importance fondamentale, le seul mot présent dans les deux serments : « Dignité ».

Dans cette obscurité nébuleuse qui entoure le projet européen commun, l'avocat est la constante morale, le phare qui doit guider la réflexion autour de ce principe directeur que sont les droits de l'Homme. C'est à nous qu'il appartient de garantir à nos concitoyens l'accès au droit dans le respect de leur dignité. C'est à nous qu'il appartient de convaincre la République de tenir pour fondamentaux, c'est-à-dire constitutionnels, les principes internationaux et européens qui consacrent l'indépendance, le secret, la confidentialité, l'absence de conflits d'intérêts, le désintéressement et l'humanité des avocats. C'est à nous qu'il appartient de puiser à la source de notre diversité pour construire un projet commun cohérent, pour résoudre les problèmes d'aujourd'hui et faire face aux crises de demain.



DIDIER REYNDERS

Le droit européen est, depuis ses origines, un instrument central de l'action politique, utilisé pour atteindre l'objectif d'une Europe plus intégrée. Historiquement, la déclaration prononcée par Robert Schuman le 9 mai 1950 est considérée comme le texte fondateur de la construction européenne. Elle définit des objectifs : rendre la guerre impossible et assurer le bien-être.

Et une méthode : mettre en commun les productions, développer une communauté d'intérêts entre les États européens, favoriser graduellement un processus d'intégration politique. Cette politique que Jean Monnet appelait la politique des « petits pas » allait, pendant des décennies, guider le développement du processus d'intégration européenne. Il n'y a pas de temps à perdre pour cela, des résultats tangibles doivent rapidement être engrangés.



RETROUVEZ

B^{Le}ulletin

NUMÉRO 4 - 07 MARS 2016

◆
Bimensuel



Ordre des avocats de Paris

11, place Dauphine - 75001 Paris - 01 44 32 48 48

Directeur de la publication : Frédéric Sicard, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris

Rédacteur en chef : Jacques Bouyssou, secrétaire du Conseil de l'Ordre

Conception et réalisation : Monsieur SLOOP

Ont contribué à ce numéro : Élise Brissaud, Arnaud Gris et Yves Ozanam

Illustrations : Unter

Impression : Imprimerie Peau.

Crédit photos : Ordre des avocats de Paris



INVITATION

8 MARS 2016

FEMMES ENGAGÉES

AUJOURD'HUI ET DEMAIN

MAISON DU BARREAU

MARDI 8 MARS 2016

DE 9H00 À 20H00

Rencontres / Ateliers / Témoignages / Convivialité

#8marsaubarreau

LE BARREAU DE PARIS CONJUGUE L'ENGAGEMENT AU FÉMININ

Ouverture des inscriptions prochainement

<http://8mars2016aubarreau.evenium.net>

Journée validée au titre de la formation continue

 AVOCATS
BARREAU
• PARIS

MAISON DU BARREAU
2/4, RUE DE HARLAY
75001 PARIS